

# CENTRE INFFO

**Le Gouvernement supprime la mission d'utilité publique d'information  
et d'ingénierie sur la formation professionnelle  
82 salariés en danger !**

CGT - Fédération des organismes sociaux



## **Le centre Inffo : 50 ans de service public de l'information sur la formation**

Créée par décret en 1976 (décret n° 76-203 du 1er mars 1976), Centre Inffo est une association loi 1901, opérateur de l'État, placée sous tutelle du Ministère chargé de la Formation professionnelle. Depuis 50 ans, Centre Inffo remplit une mission d'utilité publique : collecter, produire et diffuser l'information sur la formation professionnelle, accompagner les pouvoirs publics, les partenaires sociaux et les professionnels du secteur.

## **6 Juin 2025 : Annonce de la fin des subventions par le Ministère du travail**

C'est donc sans aucun scrupule par un courrier daté du 6 juin 2025 que le Ministère du Travail met fin à sa subvention au Centre Inffo venant ainsi engager la fin de sa mission d'utilité publique d'information, de documentation et d'ingénierie en matière de formation professionnelle démontrant une fois de plus que cette dernière est devenue un marché, et ce, au détriment de la population.

En 2010, la subvention s'élevait à 5,2 M€ contre 2,68 M€ en 2025 ce qui représente 60% du budget global.

## **Le Coup de Grace du décret du 24 décembre 2025 mettant fin au Centre Inffo**

Par Décret n° 2025-1295 du 24 décembre 2025, le Gouvernement a abrogé, à compter du 1er janvier 2026, les dispositions réglementaires précisant les missions et l'organisation de l'organisme, actant ainsi la disparition du Centre Inffo sous sa forme actuelle.

## **82 salariés en danger : L'État doit garantir l'emploi et les missions !**

Le Centre Inffo c'est 82 salariés dont 17 Journalistes pigistes assurant la mission d'utilité publique du Centre Inffo.

L'État doit s'engager à reclasser dans ses services l'ensemble des salariés et à poursuivre les missions du Centre Inffo.

L'État doit garantir un service public de l'information, de la documentation et de l'ingénierie en matière de formation professionnelle.

**L'état doit garantir les missions et les postes de centre Inffo,  
maintenir sa subvention à son plus haut niveau et garantir  
un service public de l'information, de la documentation et de  
l'ingénierie en matière de formation professionnelle.**